

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE -1<sup>er</sup> adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET - 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS – 4<sup>ème</sup> adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU Jean RONZATTI,

Absents excusés : Christel GACHON, Carole VASCHALDE, Stéphanie SANCHEZ, Daniel CHARVAZ

Secrétaire de séance : Sandrine POIGNET

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Préalablement à la séance, Monsieur le Maire, au vu du contexte sanitaire, sollicite auprès du Conseil Municipal la tenue de la séance à huit clos. Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des collectivités territoriales, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la tenue de la séance à huit clos.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 28 février 2020.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité :

- la poursuite de la politique du chèque associatif pour la prochaine rentrée
- convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Savoie

Sandrine POIGNET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## FINANCES

### Décision modificative n°1 au budget primitif 2020

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, propose d'apporter une modification au budget primitif 2020 afin de pouvoir prendre en charge :

- en section d'investissement, des factures liées aux opérations avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour les rues du Chemin Vieux et de Princens
- en section de fonctionnement, le remboursement des locations de salle, encaissées en 2019, et qui n'ont pu être concrétisées du fait de la crise sanitaire (1 850 €) et d'éventuelles autres annulations

Section d'investissement - Virement de crédits		
Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2315 – 103 – Aménagement rue de Princens		6 500 €
2041582 – 43 - Aménagement rue de Princens	6 500 €	
2315-44 – Aménagement rue du Chemin Vieux		11 000 €
2041582 – 44 - Aménagement rue du Chemin Vieux	11 000 €	
Section de fonctionnement - Virement de crédits		
Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
022 – Dépenses imprévues		3 000 €
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	3 000 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification n°1 sur le budget M14 de 2020.

## **Demande de subvention pour le renouvellement de l'éclairage public du parc de la Mairie**

*Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ*

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent que la rénovation de l'éclairage public du Parc de la Mairie a été inscrite au budget primitif 2020 et qu'il serait souhaitable de concrétiser ces travaux au vu d'un devis de l'entreprise EG CAPOGNA d'un montant de 2 907.20 € HT, soit 3 488.64 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter une subvention auprès du Syndicat d'Énergie de la Savoie sur la base du plan de financement suivant :
  - Fonds libres communaux : 1 757.20 €
  - Aide financière du SDES en complément : 1 150 €
- s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES
- s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES
- s'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

## **Signature d'un nouveau bail avec TDF pour la location d'un terrain communal, support d'un pylône**

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ rappelle que depuis 1998, la Commune loue à TDF une parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune de FRONTENEX (Savoie), lieu-dit "Montrecul", section A, n° 895, pour une contenance de 52 m<sup>2</sup>, pour un local de 5 m<sup>2</sup> environ édifié sur la parcelle et un pylône d'une hauteur d'environ 20 m.

TDF avait proposé un achat de cette parcelle pour 85 000 € mais cette option n'a pas été retenue car il est intéressant de conserver le foncier.

Sur proposition de TDF, un nouveau projet de bail est proposé afin de pérenniser cette location aux conditions suivantes :

- une partie fixe, couvrant la location des biens et l'utilisation du Site pour les services audiovisuels, pour les services de Communications électroniques à caractère de service public (gendarmerie, police nationale, service de lutte contre l'incendie, SAMU...) ou des services locaux à caractère d'intérêt général, d'un montant de Deux Mille Deux Cent Euros (2.200 €) net.
- une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de Communications électroniques justifiant d'un contrat d'accueil et/ou commercial avec TDF et ayant la propriété d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de mille Six Cents Euros net (1.600 €) net par opérateur.

A ce jour, il y a 3 opérateurs (Orange, Free, SFR) et le loyer qui entrerait en vigueur à la signature du bail serait de 7 000 € et d'une durée de 15 ans, contre un loyer actuel d'un peu plus de 5 000 € annuels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce bail aux conditions susvisées.

## **Point sur le renouvellement de baux**

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Pour information, Laurent VERNAZ indique que plusieurs baux sont en cours de signature :

- bail professionnel avec le Dr AMMARI pour la location d'un cabinet médical aux mêmes conditions qu'avec son prédécesseur
- bail professionnel avec le Dr LIAIGRE pour la location d'un cabinet médical aux mêmes conditions qu'avec son prédécesseur
- bail commercial avec LA CAISSE D'ÉPARGNE DES ALPES pour le renouvellement de la location des locaux abritant l'agence bancaire dans l'immeuble « Le Grand Roc ». Les conditions financières seront au même niveau qu'actuellement (11 200 €/an) mais il était juridiquement préférable de le renouveler

Par contre, le renouvellement du bail de LA POSTE a échoué car cette structure proposait des conditions financières inférieures aux actuelles (perte de 600 €/an pour la Commune). Il est donc reconduit en tacite reconduction.

## Suspension de loyers commerciaux pour certains commerçants durant la crise du COVID-19 : annulation des sommes dues

*Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ*

Monsieur Le Maire et Laurent VERNAZ indiquent que la crise sanitaire du COVID-19 a obligé la majeure partie des commerçants à cesser leur activité, entraînant des conséquences économiques importantes pour ces commerces de proximité.

La Commune de Frontenex est propriétaire de plusieurs locaux commerciaux et il est proposé, comme aide économique, d'annuler certaines sommes dues au titre des loyers :

Lieu	Nom du commerce	Activité	Proposition d'annulation	Montant
Immeuble « Le Grand Roc »	KAR'COIFF	Salon de coiffure	2 mois de loyer + charges	900
Immeuble « Le Grand Roc »	BOUCHERIE DU GRAND ROC	Boucherie	15 jours de loyer	318.31
Immeuble « Le Grand Roc »	JULALIE	Fleuriste	2 mois de loyer + charges	1 000
Immeuble « Les 4 Chemins »	LES FEES STRASS	Esthéticienne	2 mois de loyer + charges	909.32
<b>TOTAL</b>				<b>3 127.63</b>

Christian COMBAZ estime qu'il serait judicieux d'annuler 1 mois de loyer pour la boucherie au lieu de 15 jours car les horaires de ce magasin ont été fortement diminués en début de crise.

Sandra BOULAIS pense que même si les horaires ont été restreints, l'affluence a dû être importante pendant le confinement car les gens se sont recentrés sur le petit commerce.

Laurent VERNAZ indique avoir échangé avec le boucher qui estime cette remise de 15 jours plutôt cohérente car il est quand même resté en activité.

Thierry RANGONE souhaite préciser que ces annulations de loyer seront neutres financièrement pour les autres locataires de l'immeuble (pas de report de charges sur d'autres tiers).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces annulations de loyer comme proposées ci-dessus.

## Tarifs 2020-2021 du prix du repas consommé au restaurant scolaire

*Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ*

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ rappellent qu'actuellement, le repas fourni par la Commune est revendu au tarif unique de 5.05 €, fixé par délibération du 24 mai 2019:

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2019/2020	5.05 €	6.05 €

Conformément au nouveau contrat que le Conseil Municipal a validé le 28 février dernier avec SCHB pour l'année scolaire 2020/2021, le prix de vente du repas sera augmenté de près de 10 centimes hors taxes, justifié par la société SHCB par l'augmentation classique et réglementaire qui a lieu chaque année, mais également par la mise en place depuis septembre 2019 d'une légumerie qui alimente leur centrale de fabrication (production directe d'une partie des légumes qui se retrouvent dans l'assiette des enfants, favorisant ainsi les circuits courts).

Laurent VERNAZ propose d'impacter le prix de vente du repas de seulement 50% de la hausse, soit 0.05€ :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2020/2021	5.10	6.10

Il rappelle que la Commune prend plus de 50 % du prix d'un repas consommé à la cantine à sa charge (fourniture du repas, personnel, frais de structure...).

Sandrine POIGNET indique également que durant la période du déconfinement et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020, la Commune a fait le choix de commander des menus individuels et froids, plus chers de 0.50 €, que la collectivité a choisi de prendre à sa charge.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces tarifs pour l'année scolaire 2020/2021.

## **Demande d'indemnisation de la part de SHCB (fournisseur de repas de restauration scolaire) suite à la crise**

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ fait part d'une doléance de la société SHCB, fournisseur de repas de restauration scolaire, pour la prise en charge d'une partie de leur perte financière liée à la crise du COVID-19.

Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir à une aide financière, qui pourrait être basée uniquement sur la 1<sup>ère</sup> semaine de confinement (repas commandés par la Commune et annulés), sur une 2<sup>ème</sup> semaine... :

<b>Base de la demande de SCHB</b>	
Période du 16 mars au 7 mai	22 jours
Moyenne journalière de repas commandés	53
Nombre de repas non commandés	1166
Coût TTC du repas refacturé par SHCB	1.30 €
<b>Soit</b>	<b>1 515.80 €</b>

<b>Proposition 1</b>	
Prise en charge d'1 semaine (repas commandé le 12 mars)	<b>275.60 €</b>
<b>Proposition 2</b>	
Prise en charge de deux semaines (1ère semaine + éventuellement la 2ème car il est possible d'imaginer que des produits avaient déjà été pré-commandés)	<b>551.20 €</b>

Laurent VERNAZ indique qu'il est également possible de ne rien attribuer à cette société.

Les élus échangent sur ce dossier :

- Noël CADET indique qu'un effort important vient d'être fait avec le commerce local (annulation de loyers) et qu'il est difficile de soutenir toutes les entreprises
- Isabelle MORLOT pense que c'est le rôle de l'Etat de répondre à ce type de demande
- Sandra BOULAIS jugerait opportun de participer à la 1<sup>ère</sup> semaine car les repas avaient été commandés
- Claire FLEUTOT pencherait pour une indemnisation d'une semaine maximum
- Jean RONZATTI ne souhaiterait pas verser une indemnité

Après débat, et même s'ils comprennent cette sollicitation, à l'unanimité, les élus décident de ne pas donner suite.

## **PERSONNEL**

### **Point sur le remplacement d'un agent administratif en congé maternité**

*Rapporteurs: Laurent VERNAZ/Nathalie BIBOLLET*

Laurent VERNAZ et Nathalie BIBOLLET indiquent qu'un des agents du service administratif attend un heureux évènement et partira en congé maternité début septembre 2020, suivi d'un congé parental (absence prévue de 11 mois). Un recrutement a été lancé et la commission PERSONNEL a été saisie à distance pour donner son avis sur les CV reçus.

Des premières rencontres ont été organisées le 10 juin et d'autres doivent être calées.

Un choix sera opéré dans les prochains jours, après un travail également avec le centre de gestion (service intérim) qui a été saisi mais dont il est nécessaire d'adhérer officiellement, comme proposé ci-dessous au Conseil Municipal.

# Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Savoie

*Rapporteur: Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- - le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- - la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis une dizaine d'années. Toutefois, il a développé récemment son service intérim-remplacement et propose aux collectivités et établissements publics affiliés une nouvelle convention qui présente une réelle souplesse.

En effet, l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du Cdg. Elle permet un accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ainsi, il n'est plus nécessaire pour la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent d'établir une convention pour chaque remplacement. En cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le contrat de travail est passé entre le Cdg et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent, depuis le 1er janvier 2018, à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le Cdg portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le Cdg d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Laurent VERNAZ propose à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion la convention d'adhésion au service-intérim-remplacement.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la convention d'adhésion au service intérim-remplacement proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

- APPROUVE la convention d'adhésion au service intérim-remplacement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

## Emplois d'été 2020

*Rapporteurs: Laurent VERNAZ/Nathalie BIBOLLET*

Laurent VERNAZ, Adjoint au personnel et Nathalie BIBOLLET, conseillère municipale déléguée font part du recrutement de 7 jeunes pour occuper un emploi d'été afin de renforcer les services techniques et le service administratif durant cette période.

Nathalie BIBOLLET rappelle que le mode de recrutement a été identique à celui fixé depuis 2018 avec une sélection des candidatures (expérience, disponibilité, motivation...), la définition des besoins de la collectivité (peintures, gestion des espaces publics, aide administrative en mairie comme l'accueil ou l'informatisation de la gestion du cimetière...) et une étude impartiale par les élus qui ne connaissaient pas le nom des candidats, jusqu'à ce soir. Ainsi, 8 candidatures valables ont été déposées et 7 jeunes seront employés entre le 22 juin et le 29 août 2020 aux services techniques (5) et au service administratif (2).

## Formations 2020

*Rapporteurs: Laurent VERNAZ/Claire FLEUTOT*

Laurent VERNAZ, Adjoint au personnel et Claire FLEUTOT, conseillère municipale déléguée, font un point sur les dernières formations suivies par les agents :

- Une formation de lancement de la mise en conformité RGPD de la collectivité a eu lieu début avril, ainsi qu'un audit de sécurité informatique fin mai

- Les agents des services techniques ont obtenu les autorisations de conduite pour différents engins du parc communal (tracteur, tondeuse, micro tracteur) et ont suivi une formation sur le travail à proximité des réseaux humides et secs (AIPR)
- Une formation sur le nouveau logiciel du cimetière sera organisée fin juillet avec notamment un emploi d'été qui sera en charge d'une partie du travail qui permettra de moderniser la gestion de cet espace funéraire

## **Délibération relative à la prime exceptionnelle COVID-19**

*Rapporteur: Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ indique que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil Municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Il propose ainsi d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de FRONTENEX afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit d'un agent particulièrement mobilisé dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime serait instaurée en raison du surcroît significatif de travail en présentiel exercé par le secrétaire général de Mairie et proposée au montant maximal et plafonné de 1 000 €.

Cette prime exceptionnelle serait versée en une seule fois en juin 2020 et serait concrétisée par l'adoption d'un arrêté fixant le bénéficiaire, les modalités de versement et le montant individuel dans la limite du plafond.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

- d'adopter la proposition de Laurent VERNAZ, Adjoint au Personnel de verser une somme de 1 000 € au secrétaire général de mairie pour son implication importante durant la crise du covid-19
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Jean RONZATTI demande s'il n'y a pas eu un surcroît de travail pour les agents des services techniques et s'ils ne mériteraient pas également une prime.

Laurent VERNAZ indique qu'ils n'ont pas été constamment présents, sur demande de la collectivité, durant la période de confinement.

Par contre, leurs présences essentielles pour la tenue du marché, le 1er et 8 mai, ont été indemnisées à la hauteur de leur implication.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **Attribution des subventions communales et intercommunales 2020 aux associations**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandrine POIGNET*

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe à la vie associative, font part du projet d'attribution des subventions 2020 aux associations qui n'a pu être travaillé en commission de la vie associative du fait de la crise du Covid-19.

Il est rappelé les critères définis en 2015 pour l'attribution des aides financières :

- critères objectifs : siège social, nombre de frontenexoïses dans l'association, nombre de jeunes, bilan financier
- critères techniques : mise à disposition d'une salle
- critères subjectifs : rôle social...

Sandrine POIGNET souligne que comme défini en 2019, les associations dites « extérieures » à la commune ne bénéficieront plus de part fixe mais que le montant par jeune Frontenexoïse accueilli dans leur association sera valorisé à hauteur de 70 € au lieu de 25 € auparavant (Judo des 4 Vallées/UOAT).

Seules deux associations n'ont pas souhaité déposer un dossier de demande de subvention (Comité des Fêtes et Savoie Partage).

Elle énonce donc les montants qui seraient attribués à chaque association et les propositions de subventions exceptionnelles qui cette année, consisteraient à verser au minimum aux associations, la même somme qu'en 2019,

en raison de la crise sanitaire actuelle et du manque à gagner lié à l'annulation de plusieurs évènements ou à l'arrêt de leur fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des subventions 2020 tel que présenté (les membres actifs des associations subventionnées ne prenant pas part au vote) :

Dénomination de l'association	Montant proposé en euros
<b>ACH'VAL</b>	1 070
<b>AINES RURAUX</b>	600
<b>AMICALE BOULES</b>	750
<b>Amicale Donneurs de Sang</b>	300
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	300
<b>Association RECORD</b>	300
<b>CSBC (badminton)</b>	1 060
<b>COVOITURAGE</b>	600
<b>CROES - Sou des Ecoles</b>	600
<b>DANSE A LA CLE</b>	2 400
<b>Frontenex Basket Club</b>	1 690
<b>ENSEMBLE VOCAL et INSTRUMENTAL</b>	800
<b>GELOHANN - Théâtre</b>	510
<b>GYM VOLONTAIRE</b>	150
<b>JUDO</b>	1 330
<b>SCRABBLE</b>	150
<b>SYLLECTOMANIA</b>	150
<b>TENNIS CLUB</b>	1 150
<b>UOAT - Athlétisme</b>	210
<b>TOTAL</b>	<b>14 120</b>

Une subvention de 100 € est également attribuée à l'association REGUL'MATOUS qui épaula la Commune dans la gestion des chats errants.

Nathalie BIBOLLET demande qu'il soit bien expliqué aux associations le calcul des subventions 2020 en comparaison aux autres années.

Sandrine POIGNET, conseillère communautaire ARLYSERE, rappelle également le système des subventions dites intercommunales en vigueur depuis 2019.

L'ancienne communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) attribuait des subventions à certaines associations dont le siège est à Frontenex, car elles étaient perçues comme « intercommunales ».

A sa dissolution au 31 décembre 2016, c'est donc ARLYSERE qui a assuré le relais pour le versement de ces aides indispensables pour le fonctionnement de ces associations. Toutefois, l'attribution de ces subventions ne faisant pas partie de ces attributions, ARLYSERE ne souhaite plus que ce système perdure et propose donc aux communes concernées et qui sont le siège de ces associations, de verser directement ces aides financières, à charge pour l'Agglomération d'abonder l'attribution de compensation des communes de la même somme.

Pour Frontenex, les associations concernées sont :

- Combe de Savoie Badminton Club : 500 €
- Ensemble Vocal et Instrumental – Chœur à cœur: 1 000 €
- Compagnie de Théâtre du Gélohann : 3 600 €
- Association sportive du Collège Fontanet: 9 000 €
- Foyer Socio-éducatif du Collège Fontanet : 4 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser ces subventions en contrepartie du versement de la même somme par l'Agglomération, via l'attribution de compensation. Laurent VERNAZ indique qu'il est important de noter ce montant reversé, 18 100 €, car il est inclus et donc « noyé » dans l'attribution de compensation.

## **Poursuite de la politique du chèque associatif à la rentrée de septembre 2020**

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sandrine POIGNET propose également au Conseil Municipal, pour la prochaine rentrée associative, de poursuivre l'aide aux familles par le biais du chèque associatif de 50 € par enfant de Frontenex de moins de 18 ans fréquentant une association, ce qui est accepté à l'unanimité.

## VIE ECONOMIQUE

### Développement et déplacement du marché forain

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ rappelle l'historique sur la tenue du marché forain durant la période de confinement dans la cour de l'école et sa poursuite, le vendredi à la place habituelle de l'immeuble « Le Grand Roc », ainsi que la mise en place d'un nouveau marché, sur le parking de la Mairie, le dimanche.

Il indique avoir été contacté en début de confinement par Xavier TORNIER, vice-président d'Arlysière, pour ouvrir un marché sur Frontenex, en complément d'Ugine et de Beaufort, afin de permettre aux producteurs de pouvoir vendre leur production.

En concertation active avec Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville, le marché s'est donc mis en place le vendredi dans la cour de l'école élémentaire, avec 8 commerçants maximum et a connu un vif succès auprès des administrés.

A la reprise de l'école, il était nécessaire de trouver un autre lieu et une réflexion, avec les forains, a conduit à maintenir sur la place du Grand Roc le marché du vendredi avec notamment la boucherie chevaline qui ne peut être présente le dimanche, mais également, à créer un nouveau marché, le dimanche sur le parking de la Mairie.

Dominique NOYEAU s'interroge sur le maintien du marché du vendredi.

Laurent VERNAZ indique que cela est nécessaire tant pour les habitudes des clients que pour remercier la fidélité des deux marchands présents (boucherie chevaline et traiteur libanais).

Sandra BOULAIS souligne que ce dernier travaille très bien sur le marché du vendredi.

Plusieurs forains présents durant le confinement ont souhaité poursuivre le dimanche et viennent ou viendront s'ajouter d'autres commerces, comme un poissonnier.

Les élus assurent actuellement la mise en place (respect des gestes barrière à rappeler par affichage, avec du gel hydro-alcoolique) et le nettoyage après marché.

Actuellement, l'emplacement des marchés est gratuit afin de favoriser la venue des marchands le vendredi et le dimanche et offrir ainsi aux frontenexoïses, une offre diverse et accessible sur deux créneaux dans la semaine.

La modification structurelle des marchés forains a recueilli un avis favorable, par courriel du 8 mai 2020, de la part du Syndicat des Marchés de France des Pays de Savoie et à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la création de ce nouveau marché forain, le dimanche matin, sur le parking de la Mairie.

Jean RONZATTI demande si le marché sera maintenu le dimanche 28 juin, date des élections.

Il lui est indiqué qu'il y aura bien un marché ce jour-là, mais que des dispositions seront prévues pour conserver quelques places de parking pour les électeurs.

### Accueil d'un food-truck

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ fait part de la venue sur le parking de l'immeuble « Le Grand Roc » d'un food truck depuis le 29 mai dernier.

## COMMUNICATION/ANIMATION

### Création d'une page Facebook

*Rapporteur : Sandra BOULAIS*

Sandra BOULAIS, Adjointe à la Communication, fait part de la création durant la période de confinement d'une page Facebook de la Mairie « Frontenex Mairie-Savoie » permettant ainsi de communiquer différemment et en temps utile. Cette page a été un relais d'informations important et rapide notamment sur des actions mises en place durant cette crise du Covid-19.

Aujourd'hui, elle permet de faire connaître les activités communales, voire de valoriser le travail des agents.

C'est un bel outil, complémentaire d'autres, et qui, même si Facebook n'est pas accessible à tous; s'avère efficace.

### Annulation des animations estivales habituelles (feu d'artifice, fête du village) en raison des directives gouvernementales

*Rapporteur : Sandra BOULAIS*



Sandra BOULAIS, Adjointe à l'Animation, indique qu'en raison notamment des directives gouvernementales sur les rassemblements, aucune manifestation n'est prévue durant cet été (feu d'artifice, fête du village), ce qui est dommage après ces périodes plutôt moroses.

## TRAVAUX

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE*

### **Sécurisation de la rue du Chemin Vieux : point sur les travaux**

Dans le cadre de la sécurisation de la rue du Chemin Vieux, Monsieur le Maire et Thierry RANGONE, Adjoint aux travaux, font le point sur l'achèvement en cours des travaux (pose des mâts d'éclairage, voirie...). Ils indiquent que la couleur des mâts ne correspond pas à la commande de la Commune et ils seront donc modifiés.

L'entreprise SERTPR devrait achever les travaux sur la voirie et les trottoirs vers le 20 juin, sauf sur l'emprise du futur lotissement qui restera en bicouche dans l'attente des travaux de viabilisation de ce terrain.

### **Sécurisation de la promenade du ruisseau**

Thierry RANGONE rappelle les problèmes constatés récemment le long de la promenade du ruisseau, en contrebas de la partie haute du lotissement Pré La Dame, avec trois ravinelements plus ou moins importants, nécessitant des interventions urgentes pour sécuriser et pérenniser cet espace de promenade.

Une réunion est prévue sur site le 16 juin prochain avec les services du Département et le SISARC (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie) pour évoquer la gestion de ce dossier.

### **Avancement de la boîte à livres dans le séquoia**

*Rapporteurs : Thierry RANGONE/Sandra BOULAIS*

Thierry RANGONE et Sandra BOULAIS font part de l'avancée de la sculpture du séquoia en vue de la création d'une boîte à livres qui devrait finalement comprendre :

- Un toit en plexiglas pour assurer une protection de l'arbre avec des supports métalliques
- Des boîtes aux lettres, servant de boîtes à livres, incrustées dans le tronc
- La conservation en l'état de la sculpture réalisée en février qui sera décorative
- La pose du logo de Frontenex sur l'arbre (plexiglas, tôle...)

Sandra BOULAIS souhaite que cet arbre et son pourtour (banc,...) soit un vrai ensemble de couleur.

Sandrine POIGNET pense qu'il serait judicieux que la sculpture actuelle dans l'arbre soit le support de quelques livres.

Pour le logo, Christian COMBAZ estime que le plexiglas n'est pas le bon matériau et pencherait plus sur un logo de Frontenex en tôle ou en résine.

Jean RONZATTI demande s'il est pertinent d'engager une telle opération au vu de l'état sanitaire de l'arbre et de sa possible pourriture rapide. Il pense qu'il faudrait au préalable, le « protéger » contre les attaques d'insectes et autres (pose d'une résine, enlèvement de l'écorce...).

Thierry RANGONE indique que lors de son abattage, son état n'était pas très bon mais qu'il a une certaine espérance de vie. Il rappelle, pour la future équipe municipale, le plan d'abattage d'arbres dans le parc de la Mairie, défini à moyen terme avec les diagnostics réalisés en 2019 suite à la tempête.

Sandra BOULAIS indique qu'un spécialiste du bois qui a vu l'arbre, a indiqué qu'il y avait peu de risques qu'il se détériore rapidement.

Pour le toit, Nathalie BIBOLLET propose le même revêtement que celui du préau de l'école maternelle.

### **Travaux divers**

Thierry RANGONE fait part de différentes opérations qui se sont déroulées depuis la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2020 :

- Les travaux de tubage de la chaudière de la Maison des Sociétés ont été réalisés par l'entreprise « Artisan du feu à bois – Gilles SAVORGNAN » pour un montant de 2 625 € TTC
- Les nouveaux tapis du gymnase ont été livrés en avril 2020 par la société CURRICULO pour un montant de 1 661 € TTC
- Dans le cadre de la rénovation du terrain multisport situé à proximité du groupe scolaire (réfection des cages...), un pare-ballons a été acheté auprès de la société LARRIEU pour 397 € TTC et sera posé par les services techniques cet été
- Les travaux de rénovation du sol du couloir et de la cuisine de l'école maternelle ont été effectués par l'entreprise REVET 73 (10 904 € TTC) durant le confinement

- La commune a pris en charge les travaux de pose d'un nouveau carrelage dans le salon de l'esthéticienne, situé dans un local communal de l'immeuble « Les 4 chemins » (3 218 €). Il faudra également veiller à un problème d'enduit sur la façade extérieure de ce local.
- Le bureau d'études TEYSSOU a rendu son diagnostic sur les façades du gymnase des Coquelicots qui définit l'état de dégradation des façades et propose quelques orientations sur les différentes solutions de traitement possibles. Ce dossier devra être travaillé par la prochaine équipe municipale, tout comme la dégradation d'une partie du gros œuvre de l'immeuble « Le Grand Roc »
- Une dalle a été réalisée au cimetière par les services techniques afin de poser une nouvelle stèle au jardin du souvenir, dans le but de pouvoir inscrire les noms des défunts. Le marbrier RIGOTTI la posera dans les prochaines semaines (2 016 €)
- 25 barrières de police ont été achetées pour 1 213 € TTC
- Un devis a été signé avec la menuiserie PEISSEL pour la rénovation des portes palières et des portes arrières du groupe scolaire (20 715 €) qui devrait se réaliser cet été
- L'entreprise ROMANET a procédé au remplacement des vitrines et portes d'entrée du salon de coiffure et de la fleuriste situés dans l'immeuble communal « Le Grand Roc » pour un montant de 27 057.03 € TTC. La levée de réserves a eu lieu ce jour.
- L'entreprise EG CAPOGNA a posé un coffret électrique dans le parc de la Mairie (2 485 €) pour permettre le branchement des commerçants du marché du dimanche matin et les manifestations dans le parc de la Mairie, et a également remplacé des luminaires défectueux au Centre Médical (1 658 €)
- Du mobilier pour l'école maternelle a été commandé et reçu (3 400 €) permettant notamment de faciliter l'enseignement de la méthode MONTESSORI
- ARLYSERE a entrepris le curage du canal d'eaux pluviales situé dans la zone industrielle, derrière l'ancienne station d'épuration, car l'accumulation de dépôts entraînait une gêne olfactive très importante pour les riverains. Des problèmes de déversement d'eaux usées dans ce réseau ont également été détectés en amont.
- Il a été proposé à la Commune le choix d'emplacement des plusieurs armoires permettant le développement de la fibre optique, qui ne devrait toutefois pas être déployée avant 2021 sur Frontenex
- Le remplacement d'un broyeur pour les services techniques a été validé auprès de Passion Motoculture pour 1 500 €
- L'acquisition d'un logiciel pour le cimetière a été validé pour plus de 3 000 € et permettra d'informatiser la gestion de cet espace funéraire

## URBANISME

### **Point sur la cession d'une partie d'un talus jouxtant la promenade du ruisseau**

*Rapporteur : Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE indique que dans la continuité de la décision du Conseil Municipal de céder une partie du talus de la promenade du ruisseau à Monsieur et Madame AMOUDRY, propriétaire de la parcelle voisine A 1424, au prix d'1€ le m<sup>2</sup> et de la prise en charge par leurs soins des frais d'actes administratifs et de géomètre, un bornage a eu lieu le 11 juin et il a permis de finaliser le découpage qui a été un peu modifié, sans apporter toutefois de contraintes supplémentaires au passage des promeneurs et des services d'entretien, mais également à la jonction avec un espace vert situé entre le haut et le bas de Pré La Dame.

Dès que les éléments du géomètre seront transmis et validés, l'acte administratif de cession pourra être signé.

### **Report du projet de courrier d'intention aux propriétaires pour l'acquisition de terrains dans les Combettes**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué d'envoyer un courrier à tous les propriétaires des Combettes pour sonder leur éventuelle intention de vendre leur terrain à la Commune. Or, au vu de la proximité des élections municipales, ce projet a été reporté pour ne pas impacter la prochaine équipe.

### **Dossiers divers**

*Rapporteur : Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE fait part de l'avancement de deux permis de construire durant la période du confinement :

- Projet de lotissement (9 lots) à l'entrée de la rue du Chemin Vieux, côté Maison des Sociétés a été déposé de nouveau et est en cours d'instruction

- Projet de construction accordé pour un immeuble comprenant 11 logements, rue des Tilleuls, en face du parc de la Mairie

Enfin, Thierry RANGONE indique que plusieurs courriers pour des travaux sans autorisation ont été envoyés récemment.

## CRISE DU COVID-19

### Récapitulatif des actions mises en place

*Rapporteur : Sandra BOULAIS*

Sandra BOULAIS détaille les différentes actions mises en place durant la crise du Covid-19 par la Commune :

- Mise en place d'un numéro d'urgence « mairie » durant les 2 mois de confinement
- Appel régulier à toutes les personnes isolées ou vulnérables
- Proposition d'un service de courses (avec Colruyt) pour ces personnes
- Réalisation de masques par des couturières bénévoles (près de 1 500 masques) sous l'impulsion de Madame Rolande CLEIZERGUES

Sandra BOULAIS regrette d'ailleurs qu'il n'ait pas été possible, au vu des conditions sanitaires, de réunir les couturières pour les remercier de leur dévouement.

### Fonctionnement des services

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ indique le fonctionnement des différents services durant cette crise :

- Les agents des services techniques avaient repris début avril progressivement leurs activités en se focalisant principalement sur la propreté urbaine et les espaces verts.
- Les autres agents ont eu une activité très partielle (nettoyage centre médical, gestion des entrées et sorties du marché forain...) du fait de la fermeture de leurs établissements (écoles, restaurant scolaire...). Laurent VERNAZ tient à préciser qu'il avait sollicité tous ces agents pour des missions d'aide à l'EHPAD pour soulager le personnel en place et qu'il avaient tous acceptés, même si finalement cela n'a pas été nécessaire.
- Les agents administratifs ont télé-travaillés ou sont restés présents en Mairie

Au 11 mai, les horaires de la Mairie ont été adaptés et redeviendront « normaux » à compter du 22 juin.

Il est à noter que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (1 masque/personne) et ARLYSERE (2 masques/personne) ont offert à la population des masques grand public et que toutes les personnes qui n'ont pas eu leurs dotations peuvent venir en Mairie pour les récupérer.

Enfin, la chocolaterie JEFF DE BRUGES d'Albertville a gracieusement offert à la Commune, qui est un partenaire depuis plusieurs années (colis de Noël), près de 60 kg de chocolats invendus à cause de la crise du Covid-19. Ces derniers ont été distribués aux écoles, au collège, à l'EHPAD, aux bénévoles de la bibliothèque, au personnel communal, aux pompiers, à la pharmacie...

### Réouverture des bâtiments et espaces publics

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Jean-Paul GIRARD fait part, au vu des directives du gouvernement, des modalités de réouverture progressive des bâtiments et espaces publics:

- Salle polyvalente : prévue au 4 juillet 2020 mais sera fonction des directives qui seront annoncées le 22 juin
- Salle des mariages pour des célébrations : possible mais avec des restrictions d'accueil
- Les écoles ont été ré-ouvertes le 14 mai sur la base d'un protocole sanitaire précis, établi entre la Commune et l'Education Nationale, grâce notamment à une très forte implication des directeurs et enseignants de Frontenex
- La salle culturelle, la Maison des Sociétés et le gymnase des Coquelicots restent fermés
- L'Eglise a été ouverte le 7 juin suite à la mise en place d'un mode opératoire travaillé de concert entre la Commune et la Paroisse
- Les bénévoles de la bibliothèque ont pu récupérer les livres (immédiatement mis en quarantaine) prêtés dès le 5 juin et devrait mettre en place un système de réservation et de drive très rapidement. Des permanences auront lieu tous les vendredis jusqu'à début septembre.

Sandrine POIGNET remercie les bénévoles pour leur implication dans le protocole de réouverture de la bibliothèque.

- Le terrain multisport, le skatepark et le parc de la Mairie sont ouverts, contrairement à l'aire de jeux du parc de la Mairie qui reste fermée car la proximité entre les enfants et l'impossibilité d'assurer une désinfection pertinente ne le permet pas

Les futures orientations du gouvernement devraient permettre d'accélérer certaines ouvertures de salles

## QUESTIONS DIVERSES

### **Incivilités dans le secteur des Coquelicots : mesures mises en place**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs semaines, des incivilités causées par certains jeunes dans l'allée des Coquelicots avaient été signalées à la commune.

Afin d'y mettre un terme, et en accord avec des riverains, la Commune a renouvelé cette année l'extinction de l'éclairage public d'une partie du secteur des Coquelicots. Dans la continuité, un arrêté du Maire interdisant le regroupement de personnes sur la voie publique, les voies privées ouvertes au public ou dans les lieux susceptibles de troubler l'ordre public, a été adopté le 5 juin dernier, pour ce même quartier.

### **Organisation du second tour des élections municipales le 28 juin 2020**

*Rapporteur : Thierry RANGONE*

Thierry RANGONE rappelle que suite au report du second tour en raison de la crise du Covid-19, ce dernier aura lieu le 28 juin.

Le choix a été fait de conserver la Mairie comme bureau de vote malgré les mesures sanitaires qui seront à mettre en place.

Les électeurs devront se présenter obligatoirement avec un masque.

Les membres du bureau de vote seront également protégés par des aménagements spécifiques (plexiglas) et du matériel (masques, visières...)

Le dépouillement se déroulera avec du public, mais en nombre sûrement limité.

Il est évoqué la diffusion en direct des résultats du dépouillement à l'extérieur de la Mairie, mais Noël CADET estime que ce n'est pas une bonne solution car cela revient à rassembler une centaine de personnes dans un périmètre réduit.

Christian COMBAZ pense qu'une diffusion en direct sur les réseaux sociaux pourrait être intéressante pour permettre au plus grand nombre de participer tout en évitant de se rassembler.

Claire FLEUTOT précise que les réseaux sociaux limitent toutefois l'accès à ceux qui sont connectés.

### **Divers**

- Monsieur le Maire indique que la Commune a été interpellée par un propriétaire d'un terrain jouxtant le Pont des allobroges, récemment rénové, car il est désormais interdit au passage de tout véhicule alors qu'il est « neuf ».

Il lui a été indiqué qu'aucune mesure ne permettant de calibrer le poids autorisé n'a été réalisée au vu de l'usage de ce pont et que c'est donc dans un souci de sécurité qu'il a été interdit à la circulation.

- Claire FLEUTOT indique que la prochaine commission d'admission à la résidence « L'envol », gérée par LA SASSON, se déroulera le 22 juin prochain.
- Sandrine POIGNET fait part des deux prochains conseils d'école en maternelle (25 juin) et en élémentaire (26 juin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée entre le vendredi et le dimanche suivant le deuxième tour des élections municipales du 28 juin 2020 (3 au 5 juillet 2020)**

**Le Maire,**

